



Paris, le 15 juin 2022

Objet : signature d'une convention pour le MAF Charcutier-Traiteur

La Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France (SnMOF) et la Confédération nationale des Charcutiers Traiteurs (CnCT) s'unissent autour d'une convention pour l'organisation du concours Un des Meilleurs Apprentis de France Charcutier-Traiteur.

L'organisation des épreuves par la CnCT reste inchangée à la différence que les lauréats seront récompensés en même temps que les candidats des 115 métiers du concours MAF organisé par la SnMOF et bénéficieront ainsi du même titre et de la même médaille aux échelons régionaux et national.

Outre ces récompenses, cette entente a pour objectif de valoriser et de mettre sur le devant de la scène le métier de Charcutier-Traiteur auprès des jeunes publics.

La convention signée au siège de la CnCT le 14 juin 2022 par les présidents respectifs des deux structures - Joël MAUVIGNEY (CnCT) et Jean-François GIRARDIN (SnMOF) - sera effective à compter de la promotion 2022 du concours MAF.

Contacts presse :

CnCT : Laure MARCHAND
communication@lcnct.fr

SnMOF : Juliette BEBIN
communication@mof.fr